**Convention V1**

« Soganatsu Studios World Editor » est un logiciel-outil de création de jeux vidéos 3D, fournit avec les outils nécessaires qui lui sont liés pour le développement des jeux vidéos utilisant « Soganatsu Studios World Editor ». Le but est de construire une entreprise permettant la vente et le développement de ce logiciel-outil dans le cadre d’un partenariat avec une entreprise Américaine « Soganatsu Studios » qui sera fondée par Jesse David Stojan et créée au 1er Janvier 2014. « Soganatsu Studios World Editor » a été créé par Julien Moreau-Mathis puis a été développé par celui-ci et par Jesse David Stojan.

Jesse David Stojan, basé aux Etats-Unis et américain, s’engage à ouvrir une entreprise appelée « Soganatsu Studios » au 1er Janvier, aux États-Unis. Julien Moreau-Mathis s’engage à ouvrir une entreprise S.A.R.L. en France appelée « Soganatsu Studios France ».

Dans le cadre du partenariat entre « Soganatsu Studios France » et « Soganatsu Studios », « Soganatsu Studios » s’engage à injecter une somme équivalente à 300 000$ dans la trésorerie de « Soganatsu Studios France », par mois, pendant une année entière soit un total de 3 600 000$. À partir de la date de création de « Soganatsu Studios », soit le 1er Janvier 2014, la somme précédemment indiquée permettra le cadre du développement du logiciel-outil « Soganatsu Studios World Editor » qui sera développé en France par « Soganatsu Studios France ».

Les deux entreprises « Soganatsu Studios » et « Soganatsu Studios France » seront détentrices des sources du logiciel-outil « Soganatsu Studios World Editor » à 50% chacune.

« Soganatsu Studios France » s’engage à assurer la vente du logiciel-outil « Soganatsu Studios World Editor » en Europe. « Soganatsu Studios » s’engage à exploiter le logiciel « Soganatsu Studios World Editor », et la vente de celui-ci en Amérique et le reste du monde hors Europe. « Soganatsu Studios France » s’engage également à assurer l’actualisation permanente du logiciel « Soganatsu Studios World Editor » pendant un minimum de une année.

Jesse David Stojan, détenteur de 90% des parts de l’entreprise « Soganatsu Studios » s’engage à céder 10% de « Soganatsu Studios » à Julien Moreau-Mathis. Julien Moreau-Mathis, détenteur de 90% des parts de « Soganatsu Studios France » s’engage à céder 10% des parts de « Soganatsu Studios France » à Jesse David Stojan.